

Communiqué POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Commission scolaire des Hautes-Rivières innove pour la période d'inscription officielle en vue de la prochaine rentrée scolaire 2017-2018

*La période d'inscription officielle aura lieu du 20 au 24 février
pour tous les élèves du primaire et se fera en ligne*

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 31 janvier 2017 – Depuis plusieurs semaines, les différents services du centre administratif travaillent en étroite collaboration afin de préparer la période d'inscription officielle des élèves pour l'année scolaire 2017-2018 qui se déroulera du **20 au 24 février dans toutes les écoles primaires** du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et **jusqu'au 24 mars dans les écoles secondaires**.

Nouveauté! Mozaïk Portail Parents et inscription en ligne pour les élèves du primaire

« Cette année, nous passons de la fiche papier à l'inscription en ligne pour tous les élèves du primaire et en projet pilote pour le secondaire », a indiqué madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières et de l'organisation scolaire.

Cela signifie qu'au lieu de signer la fiche d'inscription papier et la retourner à l'école, **le parent répondant** (celui qui est identifié comme parent responsable auprès de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et dont l'adresse correspond au lieu de résidence principale de l'élève dans son dossier scolaire) pourra procéder à l'inscription de son enfant en quelques clics. Il devra avoir fourni une adresse courriel à l'école et s'être inscrit à [Mozaïk Portail Parents](#).

Pour les élèves du secondaire, le processus d'inscription est plus complexe en raison des choix de cours des élèves. L'inscription en ligne dans l'ensemble des écoles secondaires pourrait se faire l'année prochaine, en fonction des résultats du projet pilote en cours à l'école Mgr-Euclide-Théberge de Marieville.



élèves.

La Commission scolaire a procédé, en décembre avant le congé des Fêtes, à la première étape d'une série de changements importants pour le volet des technologies avec le déploiement de [Mozaïk Portail Parents](#), le nouveau portail d'information à l'intention des parents de nos

« Nous avons reçu de nombreux commentaires positifs de parents très satisfaits de la nouvelle mouture du portail. Nous sommes maintenant prêts pour la deuxième phase : l'inscription en ligne », a ajouté madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information.

Le passage du mode papier à l'inscription en ligne automatise une bonne partie du traitement des inscriptions et améliore les processus de travail pour le personnel.

Auparavant, les secrétaires d'école devaient traiter manuellement les fiches d'inscription pour tous les élèves. À présent, l'inscription se fera automatiquement, en temps réel, dans le système de gestion du dossier scolaire de l'élève.

« Le volume traité manuellement diminuera considérablement. On peut parler de plus de 90 % puisque le personnel ne traitera désormais que les nouvelles inscriptions », a précisé monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur des communications.

Comment inscrire son enfant pour l'année scolaire 2017-2018

Inscription pour le primaire

Si l'enfant fréquente déjà l'une de nos écoles, le parent répondant recevra un courriel de l'école l'invitant à procéder à l'inscription en ligne. Le **parent répondant** est celui qui est identifié comme parent responsable auprès de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et dont l'adresse correspond au lieu de résidence principale de l'élève dans son dossier scolaire. **Cette adresse est celle utilisée pour déterminer l'école de secteur de l'enfant.**



À savoir!

À noter que les deux parents peuvent avoir accès à Mozaïk Portail Parents et y consulter les renseignements concernant leur enfant.

Cependant, **seul le parent désigné comme parent répondant** par l'école au dossier scolaire de l'élève recevra l'invitation à compléter l'inscription en ligne.

S'il s'agit d'une nouvelle inscription, les parents doivent se présenter à l'école de leur secteur avec les documents requis. **L'inscription en ligne n'est pas offerte pour les nouvelles inscriptions.**

L'inscription au service de garde se fera comme à l'habitude, en mode papier, à l'exception des écoles De Monnoir et Sacré-Cœur (Iberville) qui sont en projet pilote pour l'inscription en ligne.

Documents nécessaires pour procéder à une nouvelle inscription :

- L'original (grand format) de l'acte de naissance de l'enfant portant le nom des parents;
- Une preuve de résidence des parents (compte de taxe scolaire ou municipale, document officiel du gouvernement, etc.).

Inscription pour le préscolaire

L'inscription pour la maternelle se fait directement à l'école de secteur pendant les heures prévues.

Pour l'inscription à la maternelle régulière, l'enfant doit avoir 5 ans avant le 1^{er} octobre 2017.

Pour l'inscription à la maternelle 4 ans à temps plein offerte aux écoles du **Petit Clocher** (Saint-Georges-de-Clarenceville et Noyan), **Crevier** – édifice Notre-Dame-de-Fatima (Marieville), et **Saint-Joseph** (Lacolle), l'enfant doit avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre 2017.

Pour l'inscription au programme **Passé-Partout**, l'enfant doit aussi avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre 2017.

« Durant cette période les écoles seront ouvertes certains soirs et nous invitons les parents à communiquer avec l'école de leur secteur pour connaître les heures d'ouverture », a ajouté monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire.

Période officielle d'inscription 2017-2018
Du 20 au 24 février 2017
De 9 h à 11 h et de 13 h à 15 h
Mercredi 22 février : certaines écoles seront ouvertes en soirée; contactez l'école de votre quartier afin de connaître l'horaire.

Préscolaire - Maternelle - 5 ans
L'enfant doit avoir 5 ans avant le 1^{er} octobre 2017.

Préscolaire - Programme Passé-Partout - 4 ans
L'enfant doit avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre 2017.
Passé-Partout est un service gratuit de familiarisation à la maternelle offert à tous les enfants et leurs parents. Pour plus de détails, cliquez sur le bouton Passé-Partout sur notre site.

Primaire et secondaire
S'il s'agit d'une nouvelle inscription, présentez-vous à l'école de votre secteur. Si votre enfant fréquente déjà une de nos écoles primaires, vous pouvez compléter votre inscription en ligne à compter du 20 février. Pour le secondaire, vous recevrez la fiche d'inscription à signer et retourner.

Documents d'identité requis
1- L'original (grand format) de l'acte de naissance de l'enfant portant le nom des parents.
2- Une preuve de résidence des parents (compte de taxe scolaire ou municipale, document officiel du gouvernement, etc.).

Pour plus d'information : 450 359-6411
Commission scolaire des Hautes-Rivières

Le programme Passé-Partout



Passé-Partout est un service gratuit pour favoriser l'intégration harmonieuse au milieu scolaire. Le programme offre la possibilité aux parents, et à leur enfant, de participer à un projet commun permettant d'établir une première relation positive avec l'école.

Passé-Partout est offert sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières depuis déjà plusieurs années et rejoint au-delà de 700 familles par année.

INSCRIPTION PASSE-PARTOUT 2017-2018

Le programme Passé-Partout est un service GRATUIT offert par la CSHR à tous les enfants de 4 à 5 ans inscrits au dossier de l'élève avant le 1^{er} octobre 2017.

Le programme est offert de 9 h à 11 h et de 13 h à 15 h, du mardi au jeudi, du 20 au 24 février 2017.

Vous devez vous présenter au secrétariat de l'école de votre quartier aux heures indiquées sur le calendrier de services de l'école ou visiter notre site web.

* Date limite d'inscription pour une place assurée: 27 juin 2017

COÛT FINANCIER	COÛT EN TEMPS
Programme gratuit	10 à 15 minutes

Documents requis :

- 1- Acte de naissance de l'enfant
- 2- Carte d'identité ou passeport
- 3- Carte de crédit ou de débit
- 4- Carte de bibliothèque
- 5- Carte de bibliothèque
- 6- Carte de bibliothèque
- 7- Carte de bibliothèque
- 8- Carte de bibliothèque

Si vous avez des questions, contactez votre école ou le service à la clientèle de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

ÉQUIPE PASSE-PARTOUT
Les coordonnées de l'école de votre quartier sont disponibles sur le site web de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

450 359-6411

Pour plus d'information, cliquez sur le bouton Passe-Partout sur notre site. Les parents peuvent également communiquer avec les conseillères à l'éducation préscolaire au 450 359-6411, poste 7650, ou avec le responsable du programme, monsieur Louis Racine, au poste 7297.

Inscription pour le secondaire

La période d'inscription pour le secondaire aura lieu du **20 février au 24 mars 2017**.

L'école secondaire Mgr-Euclide-Théberge, située à Marieville, est en projet pilote pour les inscriptions en ligne cette année. Les autres écoles secondaires du territoire pourraient donc bénéficier de l'inscription en ligne dès l'année prochaine si le projet pilote est concluant.

Pour les autres écoles secondaires, les parents recevront la **fiche d'inscription papier à signer** et devront la **retourner au plus tard le 24 mars**.

Quelques places encore disponibles pour septembre 2017 dans les concentrations *Sports-Arts-Études* et *Langues et communication*

Bonne nouvelle pour celles et ceux qui auraient raté les préinscriptions aux programmes particuliers en septembre.



Il reste encore quelques places disponibles en 3^e, 4^e et 5^e secondaire pour les concentrations *Sports-Arts-Études* et *Langues et communication*.

Il reste 7 places à l'école Joséphine-Dandurand en *Sports-Arts-Études* en 3^e secondaire. La concentration *Langues et communication* peut encore accueillir 16 élèves en 3^e secondaire et 17 élèves en 4^e secondaire.

Toutes les informations disponibles sont en ligne sur notre site. Les parents doivent se hâter de faire parvenir la fiche d'inscription. Des vidéos informatives ont été produites et sont accessibles à partir de notre site et de notre chaîne YouTube CSDHR Web.



Des frais pour le transport scolaire peuvent s'appliquer. Les parents sont priés de consulter les informations sur le site pour tous les détails concernant les frais liés au transport scolaire.

Si le parent n'a pas fourni d'adresse courriel

Le parent qui n'a pas encore fourni son adresse courriel à l'école doit le faire **avant la période d'inscription officielle**. Pour le parent qui n'a pas d'adresse courriel, l'inscription se fera en mode papier.

Le choix d'école doit se faire à l'école de secteur

L'inscription en ligne n'est pas offerte pour les choix d'école. Pour faire une demande de choix d'école (fréquenter une autre école que l'école de secteur), il faut apporter le formulaire (disponible à l'adresse www.csdhr.qc.ca/choixecole) rempli et signé à l'école fréquentée par l'enfant.

Quelques informations à propos du transport scolaire



Le transport scolaire est offert sans frais à tous les élèves admissibles qui fréquentent un établissement sur le territoire de la CSDHR.

Demande de places disponibles

Une fois les places régulières assignées, il reste cependant des places disponibles pour les autres élèves.

Le Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire traite chaque année de nombreuses demandes pour des places disponibles, c'est-à-dire que l'élève peut bénéficier du transport scolaire même s'il ne répond pas aux critères d'admission pour une place régulière.

En 2016-2017 par exemple, le Service a accepté 760 demandes pour des places disponibles et 700 autres pour le transport des élèves inscrits dans les programmes particuliers.

Pour les élèves qui désirent bénéficier d'une place disponible, il faut **remplir une demande de place disponible** accompagnée d'un chèque postdaté au 20 août 2017 et libellé au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières. Il faut acheminer le tout à l'école fréquentée par l'enfant ou à l'école de son secteur s'il n'est pas encore inscrit chez nous.

Le chèque ne sera encaissé que lorsque la demande aura été traitée et acceptée. Il n'y a pas de date limite officielle, les parents peuvent faire une demande à tout moment dans l'année. Certaines conditions s'appliquent pour bénéficier du service et c'est la politique du transport scolaire de la Commission scolaire qui les prévoit.

Tarification pour le transport scolaire en 2017-2018

Si les élèves désirent bénéficier du transport à une deuxième adresse, s'ils habitent à l'intérieur de distances spécifiques ou si l'école fréquentée se trouve à l'extérieur du secteur déterminé du lieu de résidence, des frais s'appliqueront pour le transport scolaire.

Les élèves inscrits dans les programmes particuliers (Programme d'Éducation internationale (PEI), concentration Sports-Arts-Études, programme Sport-Études, concentration Langues et communication) qui ne résident pas dans le secteur de l'école fréquentée doivent également déboursier les frais.

Le coût pour une place disponible est de 185 \$ par élève, pour un maximum de 208 \$ par famille. Les renseignements additionnels, de même que les formulaires pour faire une demande de place disponible pour l'année 2017-2018, se trouvent sur notre site Internet à la section transport scolaire.

Relevé d'embarquement disponible en ligne

Les parents pourront télécharger le relevé d'embarquement en ligne pour les élèves admissibles au transport scolaire à compter du **21 août 2017**. Le relevé d'embarquement sert également de preuve d'accès pour le conducteur d'autobus lors des premiers jours de classe.

S'inscrire à Mozaïk Portail Parents

Tous les parents de nos élèves ont reçu l'information pour s'inscrire à Mozaïk Portail Parents. Un guide d'accompagnement est offert ici : www.csdhr.qc.ca/mozaikguide, ainsi qu'une vidéo explicative sur notre chaîne YouTube CSDHR Web à l'adresse suivante : <https://youtu.be/VAN33Eb00Ko>.



Si le parent n'a pas reçu l'information pour s'inscrire, il est important qu'il communique avec l'école pour en vérifier la raison et valider les

informations inscrites au dossier scolaire de son enfant. **Pour procéder à l'inscription en ligne de son enfant, le parent répondant doit être inscrit à [Mozaïk Portail Parents](#).**

Les parents peuvent s'inscrire en tout temps directement par notre site Web. Le logo du portail s'y trouve en haut à gauche, tout comme l'ancien portail ÉduGroupe se trouve à droite. En cliquant sur le logo, le parent sera redirigé vers le lien de Mozaïk Portail Parents à l'adresse suivante : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>.

Enfin, nous invitons les parents qui ont des questions concernant le nouveau portail ou l'inscription en ligne à communiquer avec la secrétaire de l'école fréquentée par leur enfant.

— 30 —

À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières accueille plus de 20 000 élèves jeunes et adultes qui fréquentent 36 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle et 1 centre de formation aux adultes. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. La Commission scolaire des Hautes-Rivières est un acteur incontournable du développement économique en Montérégie, et l'un des plus importants employeurs de la région. Pour en savoir plus, visitez le csdhr.qc.ca.

Source :

Julie Brassard - Conseillère en communication | Service du secrétariat général et des communications | Téléphone : 450 359-6411, poste 7229 | Portable : 514 946-2223 julie.brassard@csdhr.qc.ca. Pour plus d'information, visitez le csdhr.qc.ca